



POLICE MUNICIPALE
DE
SAINTE-SOULLE

LES CAMBRIOLAGES

**Durée moyenne d'un cambriolage : entre 5 et 10 min.
La grande majorité des cambriolages est réalisée en journée.**



PRÉVENIR LE CAMBRIOLAGE

- Ayez un bon éclairage, de préférence un ou plusieurs projecteurs halogènes à détecteur de mouvement :
 - Puissants,
 - Judicieusement orientés (vers le portail ou vers l'allée menant à la porte d'entrée),
 - Placés à hauteur suffisante : L'éclairage crée un sentiment de présence humaine.



- Pour les seniors et les femmes seules : évitez les mentions, sur votre BAL du type «veuf », «Mme veuve X», « Mme » ou « Mlle ». Contentez vous du nom de famille.
- Conservez des photos de vos biens de valeur ainsi que les factures (assurance et enquête judiciaire).
- Pensez à faire installer un téléphone près de votre lit, avec les numéros d'appel utiles (dont le **17**). Ayez à votre portée une lampe électrique.
- Contactez la gendarmerie si vous détectez des signes de repérage (petit morceau de bois, chewing-gum, signes au crayon près de votre portail, de votre porte d'entrée ou de votre boîte aux lettres...).

LORSQUE VOUS ÊTES CHEZ VOUS

- Signalez à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage (passage d'un véhicule roulant lentement, à plusieurs reprises dans votre quartier : notez la marque et la plaque d'immatriculation et transmettez l'information à la Gendarmerie).
- Ne laissez pas de fenêtre ouverte avec les volets entrebâillés.
- Fermez les portes et ne laissez pas les clés dans la serrure d'une porte vitrée (il suffirait au cambrioleur de casser un carreau pour s'introduire chez vous).
- Utilisez systématiquement la chaîne de sécurité et l'œilleton.
- N'inscrivez jamais vos nom et adresse sur un porte-clés.
- Ne laissez pas entrer quelqu'un pour téléphoner.
- Ne laissez pas les clés sur votre véhicule.
- Ne rangez pas vos clés dans l'entrée de votre domicile.
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.

EN CAS DE DÉMARCHAGE DOMICILE

- Ne recevez pas de démarcheur si vous êtes seul, a fortiori s'ils sont plusieurs.
- En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
- Ne payez rien en liquide (service ou objet).
- Ces visites parfois anodines sont souvent un repérage pour un vol ultérieur.



EN CAS D'ABSENCE DE COURTE OU LONGUE DUREE (vacances ou WE)

- Ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.
- Pensez à tirer les rideaux pour que l'intérieur de votre habitation ne soit pas visible.
- Ne laissez pas trainer dans le jardin les objets facilitant les cambriolages (échelle - rallonges - échafaudages - outils - etc...).
- Avisez un ou plusieurs voisins de confiance de votre absence.
- Ne dites jamais dans un lieu public ou sur les réseaux sociaux que vous allez vous absenter de votre domicile.
- Fermez le portail d'entrée de votre propriété : personne ne remarquera quelqu'un qui ouvre le portail, en revanche, un individu qui l'enjambe attirera l'attention...
- Votre habitation doit paraître habitée : demandez à un ami, un voisin, de la famille d'ouvrir régulièrement vos volets (et de les fermer le soir), de vider votre boîte aux lettres.
- Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio...
- Faites suivre ou relever votre courrier si vous partez plus de deux semaines.
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique indiquant la durée de votre absence - Il est préférable de transférez vos appels sur votre portable.
- Ne rangez pas vos bijoux dans les chambres, qui sont généralement visitées en premier.
- Mettez les bijoux, si possible, dans un coffre avec vos autres objets de valeur, argent liquide, papiers importants...
- Ne mettez pas votre clef sous le paillasson ou un bac à fleurs. C'est le premier endroit où cherchera le voleur.
- Signalez votre absence à gendarmerie et à la police municipale qui pourront surveiller les abords de votre domicile lors d'une tournée de surveillance (Tranquillité Vacances).



SI VOUS ÊTES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

- Informez immédiatement la gendarmerie du cambriolage.
- Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, stature, vêtements...).
- Avant l'arrivée de la gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :
 - Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre,
 - Interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité,
 - Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés,
 - Déclarez le vol à votre assureur.
- Déposez plainte dans la brigade de gendarmerie de votre choix (article 5 de la Charte d'accueil du public). Munissez-vous d'une pièce d'identité,



Le **dépôt de plainte** après un cambriolage est **essentiel**. Il permet aux **cellules cambriolages** implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi d'appréhender les malfaiteurs. Ces unités sont épaulées par des policiers ou des gendarmes formés en police technique et scientifique qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.



Vous êtes victime d'un cambriolage :

Prévenez la GENDARMERIE en composant le 17 (depuis un téléphone fixe) ou le 112 (depuis un téléphone portable)

- ❖ **Opposition carte bancaire** : 0 892 705 705
- ❖ **Opposition chéquier** : 0 892 68 32 08
- ❖ **Téléphones portables volés** :
 - **SFR** : 10 23
 - **Orange** : 0 800 100 740

